



Déclaration de la FSU CHSCTA du 1^{er} décembre 2021

Monsieur le recteur,

La très forte propagation du virus observée chez les plus jeunes a entraîné des fermetures de classes en cascade, même dans les départements expérimentaux comme dans l'Aisne. Ce phénomène a conduit le gouvernement à modifier ce jeudi son protocole en cas de détection d'un cas de Covid-19 en primaire. La FSU déplore avoir cette fois encore appris cela par voie de presse.

A l'heure où la cinquième vague prend une grande ampleur en France, avec plus de 47.000 cas enregistrés en 24 heures ce mardi, l'Hexagone fait face à l'une de ses plus grosses vagues de coronavirus et cela avant même que le variant Omicron plus transmissible ne se répande.

Alors que l'épidémie flambe et que les scientifiques alertent sur la nécessité de restreindre au maximum la circulation du virus pour freiner les contaminations, le gouvernement allège lui les mesures à l'école primaire où les 6 millions d'élèves ne sont pas vaccinables...En décidant de ne rien proposer, sauf d'alléger le protocole pour ne plus fermer de classe, notre ministère met ainsi en danger les élèves, les personnels et leurs familles.

Pour la FSU, il est urgent de protéger les élèves, les personnels et la société tout entière, dans un contexte où l'épidémie flambe. Pour cela, il faut revenir à la règle de fermeture de classe dès qu'un cas positif est détecté. Et pour contenir la transmission du virus une politique massive hebdomadaire de tests doit être déployée, comme le préconise le conseil scientifique et comme le réclame la FSU depuis longtemps déjà.

Quelle honte d'essayer de faire croire que le nouveau protocole en primaire, politique de test principalement à charge des familles, est plus sûr sanitaire que l'ancien protocole, fermeture de la classe ET politique de test organisé par l'éducation nationale...

Pour rompre les chaînes de contamination, il est primordial que les personnels des classes avec un cas positifs, puissent se faire tester !

Monsieur le recteur, votre courrier du 23 novembre 2021 relatif au respect strict des gestes barrières ne semble pas avoir produit son effet. La FSU rappelle que le respect des gestes barrières est certes contraignant mais incontournable. Ce CHSCTA extraordinaire doit être l'occasion de faire le point sur l'ensemble des textes de portée réglementaire qui restent en vigueur pour l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants ou non enseignants : les personnels à risque, les droits à ASA et/ou télétravail, la bienveillance...

La FSU a fait parvenir une liste de questions en amont de cette instance. La FSU souhaite aussi que les personnels soient informés des réglementations

Pour finir, la FSU déplore qu'après plusieurs demandes de ne pas tenir d'instance les mercredis, cette pratique continue dans notre académie.

Ces convocations participent à l'épuisement des personnels, dégradent les conditions de travail et de vie de ceux-ci.

Questions de la FSU pour le CHSCTA du mercredi 1^{er} décembre 2021 :

- Quel est le bilan de l'expérimentation Axonnaise ?
- Quel est le bilan de l'enquête flash sur les capteurs CO2 et les purificateurs d'air ?
- Quel est l'état sanitaire aujourd'hui ?

- Dans le cadre d'une interview, les élèves des zones rurales verraient les tests venir dans leur école en cas de cas positif, Quelles est la liste des écoles rurales de l'académie ?
- Un élève cas contact reste-il isolé pendant 7 jours, comme l'annonce la sécurité sociale aux familles, ou peut-il revenir à l'école avec un test négatif ?
- Quels sont les critères pour définir si une classe est fermée ou si le nouveau protocole est appliqué jusqu'au 6 décembre ?
- Compte-tenu de l'avis du conseil constitutionnel indiquant que les directeur-trices et chef-fes d'établissement ne sont pas habilité-es à vérifier la situation médicale de leurs élèves, qui est habilité à vérifier les résultats de tests d'élèves cas contact ?
- Si l'administration demande aux directeur-trice de le faire, quelle(s) tâche(s) leur retirent-ils-elles pour équilibrer leur charge de travail déjà bien déséquilibrée ?
- Comment se fait cette vérification à l'arrivée à l'école, à la montée du transport scolaire, à l'accueil périscolaire ?
- Que faire des enfants qui n'auraient pas de justificatif arrivant seuls à l'école, venant du périscolaire ou des transports scolaires ?
- Dans la situation où la classe reste ouverte après l'annonce d'un cas positif et le retour d'élèves non placés à l'isolement :
 - La FAQ annonce que les élèves placés à l'isolement bénéficient d'un enseignement distanciel. Qui effectue cet enseignement ?
 - Existe-t-il un seuil pour fermer la classe relativement au nombre d'élèves présents par rapport au nombre total d'élèves de la classe ?
 - Quels sont les enseignements qui seront restreints ?
- Quand une classe est fermée, la consigne de monsieur le recteur qui indique que les personnels peuvent effectuer la continuité pédagogique de chez eux, est-elle toujours d'actualité ?
- Quelles sont les nouvelles dispositions pour les personnels vulnérables ? Quand sera-t-il après le 31 décembre 2021 ?
- Comment vont se faire les aménagements pour les personnels vulnérables qui ont repris sans en demander et qui vont maintenant le solliciter ?
- Où sont les masques à destination de ces personnels vulnérables ? Vont-ils être dotés de masques FFP2 ?
- Quand les autotests pour les collégiens vont-ils être distribués ? Ces autotests se feront-ils à domicile ou en EPLE ?
- Des centres de vaccination sont rouverts. Des gymnases sont-ils utilisés dans ce cadre ? Si oui, quelles mesures sont mises en place pour limiter l'impact sur l'enseignement de l'EPS ?
- Les personnels qui contractent la COVID sont-ils placés en congés maladie ordinaire et carencés ?
- Ces personnels placés à l'isolement pendant 10 jours, en congés, perdent-ils une partie de leurs primes, leurs heures supplémentaires année... ?
- Les personnels qui s'auto-isolent suite à des symptômes, qui après un test négatif reviennent travailler sur site, sont-ils carencés ?